

ANALYSE DES INVENTAIRES ISOS

L'analyse des sites et paysages bâti est réalisé sur la base de l'*Inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse (ISOS)*. Chaque localité (ou site bâti) de Suisse de 10 bâtiments principaux minimum a été étudié selon les qualités de la situation, spatiales et historico-architecturales. Les sites dont les qualités sont indéniables, sont évalués d'importance nationale. Les sites évalués dont les qualités sont bonnes, mais moins importantes, sont évalués d'importance régionale ou locale.

Le *Recensement architectural du canton de Berne* fournit également des informations précieuses sur les constructions d'intérêts à préserver.

Localité de Diesse

Diesse est un site d'importance nationale à protéger selon l'ISOS. Les qualités de la situation du village sont évalués prépondérantes. Les qualités spatiales et historico-architecturales du site bâti sont évaluées évidentes. Les périmètres bâtis 1 et 2, selon la Figure 1 ci-dessous, bénéficient d'un objectif de sauvegarde de type A qui préconise la sauvegarde de la substance du bâti. Ainsi, il est conseillé, afin de préserver les qualités du site bâti d'interdire les démolitions et nouvelles constructions. Le périmètre environnant PE III (voir Figure 1) ainsi que l'échappée dans l'environnement EE I bénéficient d'un objectif de sauvegarde de type a qui conseille la sauvegarde de l'état existant. Enfin, les échappées dans l'environnement EE II et IV bénéficient d'un objectif de sauvegarde de type b qui préconise la sauvegarde des caractéristiques essentiels des composantes attenantes au site.

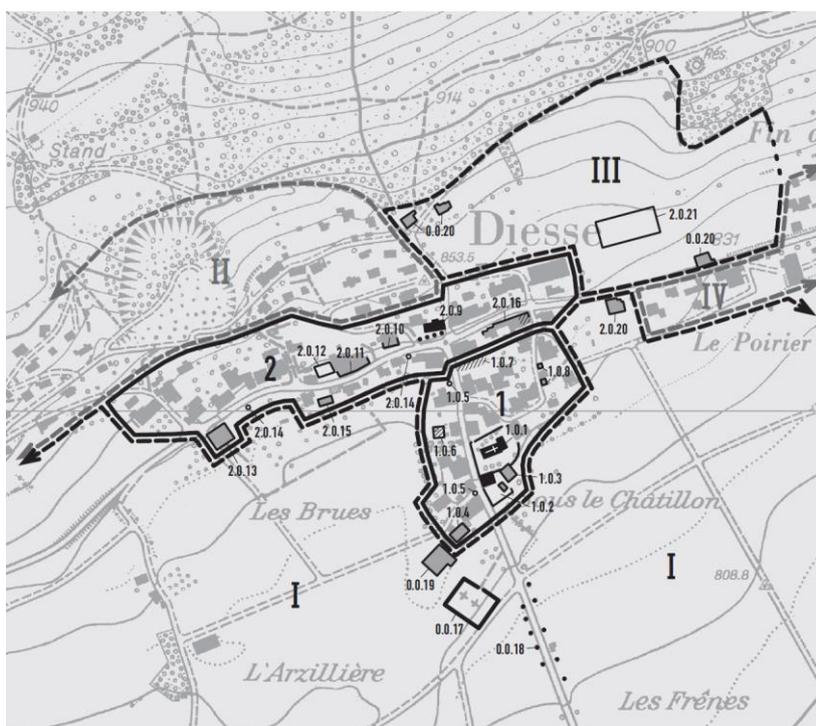


Figure 1 : Extrait de la carte de l'ISOS de Diesse. Source : ISOS.

Les recommandations sont les suivantes :

- Vieller à la sauvegarde de la silhouette contre le Plateau de Diesse. « Cela concerne non seulement la composante compacte du site, mais également les vergers en-dessous de la partie linéaire » ;
- Protéger les anciens murets au bord de la route et veiller ;

- Concentrer tout développement futur de la localité dans les environnements déjà construits (II et IV) ;
- Veiller à ce que Diesse et Lamboing restent bien reconnaissables en tant que villages à part entière.

Localité de Lamboing

Lamboing est un site d'importance régionale à protéger selon l'ISOS. Les qualités de la situation du village, spatiales et historico-architecturales du site bâti, sont évaluées évidentes. Le périmètre bâti 1 selon la Figure 2 ci-dessous, bénéficie d'un objectif de sauvegarde de type A qui préconise la sauvegarde de la substance du bâti. Ainsi, il est conseillé, afin de préserver les qualités du site bâti, d'interdire les démolitions et nouvelles constructions. Le périmètre environnant PE I, composé de vergers ainsi que l'échappée dans l'environnement EE IV bénéficient d'un objectif de sauvegarde de type a qui conseille la sauvegarde de l'état existant. Les périmètres environnants II et III ainsi que l'échappée dans l'environnement EE IV bénéficient d'un objectif de sauvegarde de type b qui préconise la sauvegarde des caractéristiques essentiels des composantes attenantes au site.

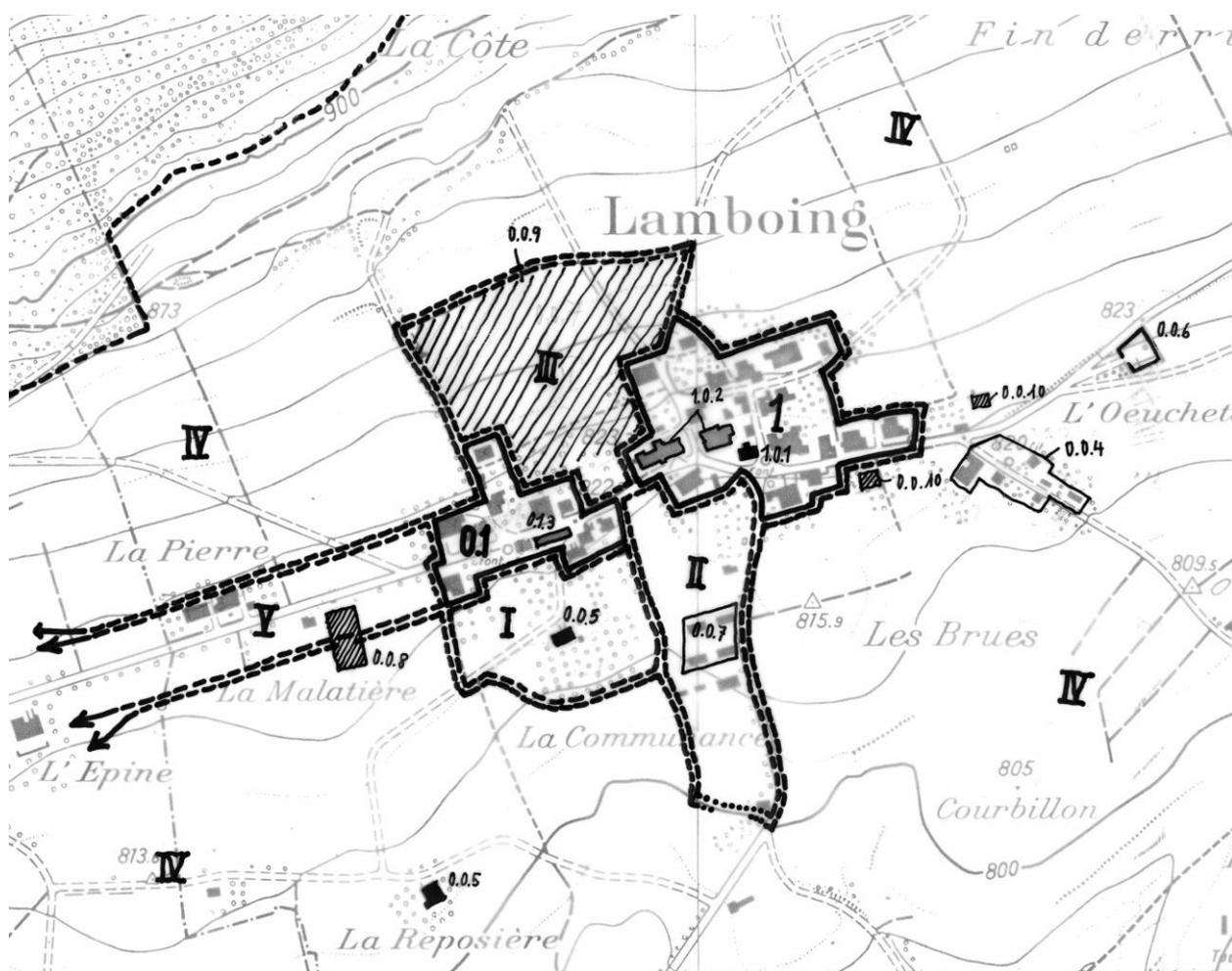


Figure 2 : Extrait de la carte de l'ISOS de Lamboing. Source : ISOS.

Les recommandations sont les suivantes :

- Renforcer les mesures de protection des environnements PE 1 et EE IV restés libres de construction ;
- Veiller à ce que Diesse et Lamboing restent bien reconnaissables en tant que villages à part entière.

Localité de Prêles

Prêles est un site d'importance régionale à protéger selon l'ISOS. Les qualités de la situation du village, spatiales et historico-architecturales du site bâti sont évaluées évidentes. Le périmètre bâti 1, qui correspond à l'ancien village, ainsi que l'Ensemble E 0.1 « Sous Banbois » selon la **Erreur ! Source du renvoi introuvable.** ci-dessous, bénéficient d'un objectif de sauvegarde de type A qui préconise la sauvegarde de la substance du bâti. Ainsi, il est conseillé, afin de préserver les qualités du site bâti, d'interdire les démolitions et nouvelles constructions. Le périmètre environnant PE I, composé de vergers ainsi que l'échappée dans l'environnement EE II, composée de terrains agricoles, bénéficient d'un objectif de sauvegarde de type a qui conseille la sauvegarde de l'état existant. Le périmètre environnant III ainsi que l'échappée dans l'environnement EE IV bénéficient d'un objectif de sauvegarde de type b qui préconise la sauvegarde des caractéristiques essentiels des composantes attenantes au site.

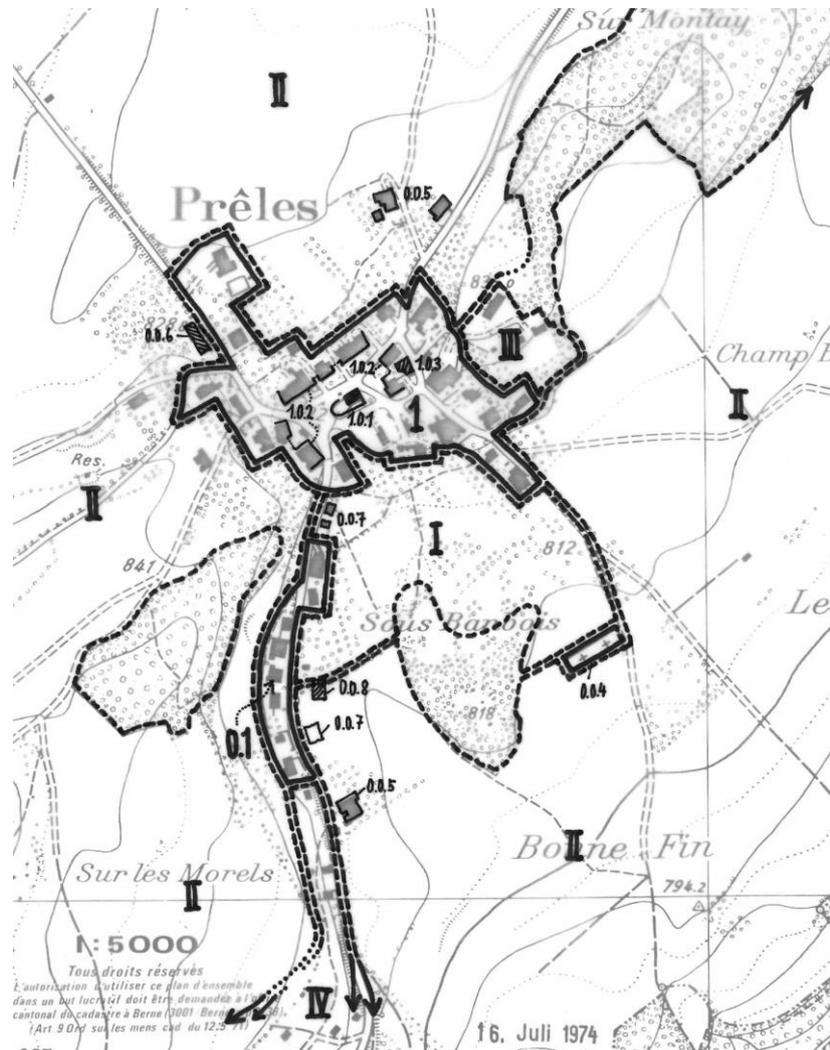


Figure 3 : Extrait de la carte de l'ISOS de Prêles. Source : ISOS.

Les recommandations sont les suivantes :

- Veiller à la qualité des transformations dans le périmètre P I ;
- Limiter l'extension des surfaces asphaltées ;
- Favoriser la rénovation des anciens bâtiments ruraux ;
- Conserver les bordures du village libres de toute construction.

- Veiller à ce que Diesse et Lamboing restent bien reconnaissables en tant que villages à part entière.